



Département du territoire
COMMISSION DE LA PÊCHE

Office Cantonal de l'Eau (OCEau)
Rue David Dufour 5
1205 Genève

Genève, 28 février 2024

Commission de la Pêche (CP)
Rapport d'activité législature 2018-2023
4^{ème} année + janvier 2024
(1 décembre 2022 – 30 janvier 2024)

1. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 6, lettre v du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Articles 51 à 53 de la loi sur la pêche, du 20 octobre 1994 (LPêche; M 4 06).

2. Compétences légales de la commission

La commission de la pêche est composée d'un membre de chaque parti siégeant au Grand Conseil, ainsi que de 13 représentants nommés par le Conseil d'État.

Elle préavise :

- a) les décisions relatives à l'exercice de la pêche,
- b) les requêtes en vue de la délivrance d'autorisations relatives aux interventions techniques (article 8 de la loi fédérale sur la pêche), en vue d'assurer la protection des biotopes ;
- c) les interventions spéciales ponctuelles visées à l'article 24, alinéa 1 de la LPêche.

Elle peut proposer toute mesure technique relative à la pêche, à la protection et à l'aménagement de biotopes aquatiques, à l'exercice de la pêche et au coût des permis.

Elle est chargée de conclure, conjointement avec le département, les conventions prévues à l'article 7A de la LPêche (délégation de compétences à des sociétés de pêche ou à des agriculteurs en vue de la gestion d'étangs destinés à la pêche, de certains secteurs de rivières et d'installations d'élevage de poissons destinés au repeuplement).

3. Activités de la commission

La commission de la pêche s'est réunie en plénière à 14 reprises, durant lesquelles elle a notamment :

- Préavisé **86** articles 8 de la loi fédérale sur la pêche en améliorant de nombreux projets sur le plan piscicole ;
- Appelé l'État à anticiper davantage les étiages et à mettre en place des mesures de protection pour la faune aquatique ;
- Interpellé l'administration face à la nécessité de soutenir les débits d'étiage ;
- Alerté les autorités genevoises sur la nécessité d'un plan d'action urgent en faveur de l'ombre de rivière ;
- Défendu la décision du Conseil d'État de renoncer à l'exploitation hydroélectrique de la Versoix ;
- Informé l'administration d'un projet de gigantesque décharge sur les rives vaudoises de la Versoix ;
- Suivi avec attention les perturbations écologiques du Rhône provoquées par les éclusées et les vidanges, et invité les autorités politiques à changer la gestion du fleuve ;
- Débattu des mesures à apporter sur le plan règlementaire pour adapter la pêche genevoise à la réalité du réchauffement climatique et à l'urbanisation du Grand Genève ;
- Invité divers représentants de l'État pour ancrer son travail dans la réalité du terrain ;
- Discuté avec des représentants des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de France voisine dans le but d'harmoniser la gestion halieutique à l'échelle des bassins versants ;
- Reçu des scientifiques afin de distinguer ce qui relève de l'écologie scientifique et de l'idéologie dans le discours dominant sur la gestion de la nature et de la pêche ;
- Participé à la dénonciation de diverses pollutions ;
- Défendu le libre accès des pêcheurs aux rives des cours d'eau et du Léman ;
- Soutenu l'important travail des gestionnaires des ruisseaux pépinières ;
- Organisé le travail de 3 sous-commissions, en partie consacrées à d'importants dossiers liés aux articles 8 de la loi fédérale sur la pêche ;
- Soutenu les demandes des pêcheurs professionnels genevois, en particulier dans le cadre de l'inventaire des munitions immergées ;
- Rédigé de nombreux courriers à destination de l'administration et des autorités politiques, en les alertant sur l'urgence de mieux protéger les écosystèmes aquatiques, durablement impactés par l'urbanisation et le réchauffement du climat ;
- Dénoncé l'impact des oiseaux piscivores sur les populations d'ombres de rivière et de truites de rivière ;
- Soutenu deux Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de France voisine afin de faciliter la nécessaire collaboration en matière de repeuplements ;
- Débattu des problèmes liés à la surveillance de la pêche, et proposé des solutions ;
- Interrogé l'administration cantonale et la Commission Internationale de Protection des Eaux du Léman (CIPEL) sur l'usage du chlore dans les installations de pompage et de chauffage à distance dans le Léman ;
- Invité de nombreux acteurs à participer davantage à la protection des espèces d'eau vive ;
- Soutenu une gestion durable des ressources en eau à l'échelle du Grand Genève ;
- Analysé les liens entre statistiques des captures et repeuplements ;
- Soutenu des études en faveur de la protection des cours d'eau et d'une meilleure gestion piscicole.

De plus, la commission de la pêche a poursuivi ses travaux dans les domaines suivants :

- Suivi et analyse de la gestion halieutique des cours d'eau genevois en fonction de la présence de populations reproductrices de salmonidés (sur la base des statistiques de pêche et des pêches d'inventaire).
- Analyse et ajustement des plans de repeuplement des cours d'eau et du lac.
- Sécurisation des repeuplements.
- Poursuite de la coordination de la gestion halieutique avec les associations françaises limitrophes.
- Protection des intérêts des pêcheurs professionnels et amateurs, notamment dans les travaux soumis à l'article 8 de la loi fédérale sur la pêche et la réglementation sur la pêche.
- Suivi de la formation des pêcheurs amateurs (attestation de compétence).
- Suivi des cours d'eau et des plans d'eau confiés à la gestion des sociétés de pêche (6 conventions).
- Suivi des programmes de renaturation et des mesures d'assainissement.
- Amélioration et maintien de l'accès aux rives pour les pêcheurs.
- Suivi de la qualité de l'eau, de la faune benthique et de la faune piscicole des cours d'eau genevois.
- Suivis scientifiques des populations de salmonidés.

Dans tous ces domaines, les discussions menées dans le cadre de la commission ont eu des conséquences utiles et/ou positives sur la pêche et sa gestion, ainsi que sur les milieux aquatiques.

La Commission regrette cependant un manque de résultats concrets en matière de protection des cours d'eau à l'échelle transfrontalière.

L'Allondon est toujours durablement menacée par le manque d'eau et l'urbanisation de son bassin versant. L'augmentation significative de la température de l'eau qui en résulte constitue déjà un impact majeur sur la faune aquatique, et il est à craindre que ce cours d'eau ne soit plus favorable aux salmonidés et à la faune qui les accompagne dans les années à venir.

Il en est de même pour la Drize, sauvée par des apports directs d'eau du réseau, alors que de l'eau de source était toujours captées sur les versants français de plusieurs petits cours d'eau genevois.

La Commission déplore également que le mauvais état écologique du Rhône, largement documenté, ne fasse toujours pas l'objet de mesures d'assainissement fortes et efficaces.

La Commission constate que le fossé entre les buts de la loi fédérale sur la pêche et l'état écologique des principaux cours d'eau du canton se creuse. Elle soutiendra donc les mesures visant à élargir les compétences des cantons en matière de pêche, dans une volonté d'adapter la gestion de la pêche aux changements environnementaux en cours.

4. Secrétariat de la commission

Le Département du Territoire, par le biais du Service du Lac, de la Renaturation des cours d'eau et de la Pêche (SLRP), assiste aux séances de la commission ; il assure le secrétariat de la commission, et notamment la préparation des PV des séances.

5. Frais de la commission

- a) Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF) : Fr. 20745.-
- b) Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF) : Fr. 7225.-
- c) Remboursement de frais (art. 28 RCOF) : Néant

Maxime Prevedello



Président (de mars 2023 à janv. 2024)

Résumé des débats des séances de la CP - de décembre 2022 à janvier 2024 Durant cette période la Commission de la Pêche ...

20 décembre 2022 :

Art 8 LFP = 4

A pris connaissance avec inquiétude de projet de décharge à Chavannes-de-Bogis (VD) étant donné son impact potentiel sur le milieu aquatique de la Versoix et la pêche.

A pris connaissance du PV du comité de suivi environnemental de l'**Abaissement PArtiel de VERbois** (APAVER) du 5 décembre 2022 qui évoque un impact environnemental modéré des vidanges du Rhône en édulcorant l'impact réel de ces opérations de gestion sédimentaire.

A traité la demande de financement de l'association AquaVersoix pour le curage d'un petit bief à Divonne. Une délégation s'est rendue sur place pour évaluer les travaux à effectuer.

A financé et pris connaissance de l'étude hydro-biologique qui montre la forte dégradation de l'Allondon transfrontalière au niveau du colmatage du lit, de la qualité de l'eau et l'augmentation de la température de l'eau.

S'est penchée sur l'estimation précise du tort piscicole lié à l'exploitation hydroélectrique du Rhône et les compensations financières annuelles versées actuellement par les SIG qui apparaissent anecdotiques.

A soutenu le mandat attribué par le SLRP au bureau TELEOS pour évaluer l'impact estival de la température de l'eau du Léman sur le Rhône après mélange avec l'Arve afin d'objectiver les effets de l'exploitation des barrages sur le réchauffement du Rhône.

A soutenu l'argumentaire élaboré par son président à destination des conseillers nationaux demandant le renforcement des compétences des cantons en matière de pêche

A constaté que malgré de nombreuses résolutions signées par l'ensemble des commissaires de la CP, adressées au Conseil d'État et à l'OCEau, la situation piscicole des cours d'eau genevois se dégrade.

Relève que la pêche de loisir repose aujourd'hui en grande partie sur les repeuplements, et que pour assurer ces derniers, peu de piscicultures dans le bassin lémanique peuvent fournir les poissons à Genève.

A voté favorablement le financement du futur Centre Suisse des Poissons - <https://www.fischzentrum.ch/fr/> - via un don de 10'000.- CHF de la CP issus du fonds piscicole, remboursable si le projet n'aboutit pas.

S'est réjouie qu'une étude sur la dévalaison piscicole au barrage de Chancy-Pougny soit menée grâce à la ferme position de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) française, alors que l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) n'y était pas favorable.

31 janvier 2023

Art. 8 LFP = 5

A remercié la députée Cristina Meissner, à l'origine de la motion « Sauvons la Versoix et ses rives » qui demande l'interdiction des trois décharges sur les rives du cours d'eau et sa protection contre le dépôt de déchets.

A soutenu la Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises (FSPG) qui a publié un communiqué de presse conjoint avec Pro Natura et le WWF pour défendre la décision du Conseil d'État de ne pas renouveler les concessions de 2 microcentrales hydroélectriques sur la Versoix.

A accueilli avec grande satisfaction le projet de remise à ciel ouvert de la Drize dans le nouveau quartier Praille-Acacias-Vernets et notamment les pistes envisagées pour soutenir la conservation de l'eau dans la Drize.

A relevé que peu de villes peuvent se permettre des projets aussi ambitieux et souhaite que le projet puisse maintenir une rivière avec un débit minimal constant toute l'année, favorable à la faune aquatique, et en particulier aux poissons.

A participé à la séance annuelle des sociétés gestionnaires de ruisseaux et d'étangs au bénéfice d'une convention de délégation des compétences

A participé via ses 2 représentants à la commission d'accompagnement de la gestion du Rhône et de l'Arve.

Relève avec une grande inquiétude qu'avant 2012, on comptait 700 kg de poissons par hectare dans la retenue de Verbois. Aujourd'hui, la biomasse ne dépasse plus les 100 à 120 kg par hectare.

Est informée que les abaissements/vidanges coûtent cher : en 2021, les frais s'élevaient à plus de 20 millions de francs pour la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) française, les SIG et leurs partenaires.

A pris note que la sécurisation de la Jonction est plutôt une stratégie à long terme, avec la création d'espaces de stockage des crues d'Arve en amont en France, dans la Vallée de l'Arve.

A organisé une sous-commission concernant la future rencontre avec les Conseillers et Conseillères nationaux et a rédigé une nouvelle version du document qui leur est destiné.

28 février 2023

Art. 8 LFP = 4

A organisé l'apéritif d'ouverture de la pêche chez M. Stéphane Gros à Dardagny.

A analysé l'offre du bureau Téléos pour l'étude économique du tort piscicole sur l'exercice de la pêche en lien à l'exploitation hydroélectrique du Rhône genevois.

A appris avec satisfaction que malgré une révision des procédures, la CP continuera à émettre ses préavis art. 8 LFP en lien aux demandes d'autorisation de construire, y compris les procédures accélérées, le cas échéant en sous-commission.

A soutenu les pêcheurs professionnels face aux dérangements provoqués par les travaux de Génilac dans leurs secteurs de pêche.

A voté à l'unanimité un soutien financier de 1'300.- Euros via le fonds piscicole à l'association AquaVersoix pour la remise en état du canal du « Moulin Gaud », favorable à la reproduction de la truite de rivière.

5 avril 2023

Art. 8 LFP = 9

A rencontré le président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Divonne-les-Bains pour constater le colmatage du lit de la Divonne par du sable issu de l'hippodrome voisin. Une solution pour récolter ce sable devra être mise en place rapidement par la commune.

A pris connaissance du rapport de l'OCEau sur la qualité biologique et écologique de la Versoix. Les résultats sont hélas mauvais pour la biomasse et les crustacés attendus sur un tel cours d'eau.

Regrette que son courrier demandant un plan d'action urgent pour la sauvegarde des ombres de l'Allondon et du Rhône n'ait reçu pour l'instant aucune réponse de L'OCAN et de l'OCEau alors que l'administration doit prendre conscience du niveau critique de la situation actuelle

A envoyé le courrier adressé aux Conseillers et Conseillères nationaux pour l'élargissement des compétences des cantons en matière de pêche.

A approuvé à l'unanimité le projet de plan de gestion piscicole du canton de Genève qui permettra d'en établir les lignes directrices. Un premier diagnostic sera présenté en 2024 par Hydrobio Conseils en collaboration avec le secteur pêche.

A été informée que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a publié un rapport sur le Rhône qui évalue les ressources en eau disponibles pour estimer si le fleuve peut assurer l'ensemble des usages actuels (agricoles, de loisirs, refroidissement des centrales, etc.).

25 avril 2023

Art. 8 LFP = 6

A été informée de la présence hivernale accrue de cormorans sur les étangs et souligne l'excellente réactivité du chef des gardes de l'environnement qui a envoyé un garde pour effectuer des effarouchements.

A écrit un courrier au directeur de l'OCEau pour qu'avant tout dragage dans le Léman, une analyse préalable des sédiments soit effectuée avant leur immersion dans les eaux vaudoises du Léman.

A accueilli avec satisfaction la mise en place par le service d'une « application pêche » qui intègre le contrôle des captures via un téléphone portable.

A pris connaissance du projet de « voie bleue » de la Compagnie Générale de Navigation (CGN) entre Bellevue et Corsier qui perturbera la pêche professionnelle et amateur dans cette zone et a transmis ce conflit d'usage aux représentants de la CGN.

30 mai 2023

Art. 8 LFP = 10

Regrette qu'une pétition pour le maintien d'une production hydroélectrique locale et renouvelable sur la Versoix jusqu'en 2060 ait été déposée au Grand Conseil, le 21 avril 2023.

A appris avec stupéfaction et inquiétude que de nombreux poissons ont été piégés dans un groupe du barrage du Seujet, à l'arrêt depuis un an (ablettes, barbeaux, chevesnes, perches) qui ont été remis au Rhône, ainsi que 600 kilos de silures, poissons indésirables dans les eaux genevoises, que les responsables des SIG ont décidé de valoriser chez un grossiste au lieu de les évacuer à l'équarrissage.

Se réjouit et soutient l'organisation du passeport vacances le 8 juillet à Richelien et de la Journée suisse des poissons le 26 août à la Maison de la Pêche.

Accueille avec satisfaction la mise à niveau de l'indemnité annuelle de l'Amicale des Pêcheurs de la Touvière (APT) pour la gestion de l'étang de la Touvière dans une nouvelle convention signée par la commission de la pêche, l'APT, la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP) et le SLRP.

Regrette que la société des « Pêcheurs de l'Ombre » ait annoncé mettre fin à la convention de délégation du Canal de Tabary pour la fin 2023 (mesure de compensation du renouvellement de la concession du barrage de Verbois).

Déplore la dissolution récente de trois sociétés de pêche : les Pêcheurs de l'Ombre, les Bouvières et le Geneva Street Fishing.

27 juin 2023

Art 8 LFP : 7

Est inquiétée par la problématique des silures et autres poissons piégés dans le groupe 1 du barrage du Seujet et du protocole qui doit être activé par SIG afin de coordonner au mieux les futures interventions sur les groupes du barrage.

S'alarme du fait que le piégeage de poissons peut aussi survenir sur les installations de Verbois, Chancy-Pouigny ou Vessy et souhaite que SIG rédige rapidement le protocole des futures interventions.

S'est inquiétée de la pollution de la Drize à la mi-juin due probablement à une piscine privée qui a anéanti la faune benthique et une centaine de poissons ainsi que plusieurs écrevisses sur un secteur de 500 mètres.

A suggéré à l'OCEau d'installer des détecteurs pour certains types de produits toxiques dans le secteur car la Drize subit régulièrement des pollutions et regrette qu'à cette occasion, aucune dénonciation n'ait été faite à la justice faute d'origine déterminée.

A voté favorablement à l'unanimité la réactivation de l'arrêté de mise à ban d'un secteur de l'Allondon durant l'été 2023 visant à protéger les populations piscicoles.

Se réjouit que le tribunal ait rejeté le recours de l'exploitant de la microcentrale sur la Versoix contre le non renouvellement de sa concession.

A voter à la majorité favorablement pour l'opération d'alimentation de la Drize avec de l'eau du réseau d'eau potable vu le grand risque d'assèchement estival du cours d'eau et se pose la question s'il faudra simplement changer notre vision des choses et accepter que certaines rivières s'assèchent en été.

A requis l'avis du commissaire issu du monde agricole au sujet du manque d'eau, qui affirme que de l'eau brute et non traitée suffirait à arroser les champs.

Constate avec amertume que, sur 10 ans, aucun dossier concernant l'eau n'a véritablement avancé. Cela démontre un énorme problème de gouvernance et l'amène à s'interroger sur l'utilité de la Commission de la pêche.

A accueilli avec satisfaction le feu vert de l'OCAN pour le projet de reconstruction d'un ponton sur le site de la Touvière, ce qui devrait canaliser l'accès du public (pêcheurs et naturalistes) et ainsi protéger la roselière.

18 juillet 2023

Art. 8 LFP = 4

Constate que certaines conditions du renouvellement de la commission pour la législature 2024-2028 seront difficilement remplies, notamment le fait d'une représentation féminine de 40% au sein de la commission.

S'est inquiétée au sujet des rejets de la station d'épuration d'Annemasse dans l'Arve et le Rhône qui ont provoqué une interdiction de baignade.

A appris qu'au sujet de la renaturation de la Drize dans le secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV), l'OFEV considère qu'une remise à ciel ouvert « urbaine » ne remplit pas toutes les conditions d'attribution de ses financements mais pourrait néanmoins participer au projet à hauteur de 35%.

A entendu avec beaucoup d'intérêt les exposés des représentants de l'OCEau (M. Pidoux et Mme Kerdanet) au sujet des mesures de soutien d'étiage des cours d'eau genevois et de la

gestion transfrontalière de la ressource en eau et a constaté avec satisfaction que pour ces thèmes, les bassins versants de l'Aire et de la Drize sont prioritaires.

Accueille avec espoir la mise en place d'un système innovant de réalimentation de la nappe de l'Aire, dans le but de soutenir son débit d'étiage à hauteur de minimum 50 l/sec.

S'est vue confirmer que l'eau commence à manquer depuis les années 80 au niveau du sud genevois et que l'urbanisation grandissante de la région n'intègre pas suffisamment la ressource en eau et son impact sur l'environnement.

S'inquiète qu'au vu de l'urbanisation extrême des territoires français à la frontière, il n'y aura plus suffisamment d'eau d'ici 2030, et que si aucune action n'est prise, il n'y aura plus d'eau d'ici 10 ans alors que le Léman ne pourra pas subir le poids de tous les usages.

29 août 2023

Art. 8 LFP = 5

A constaté avec surprise que l'OFEV a corrigé à plusieurs reprises les données du débit de l'Allondon en juillet 2023 alors que l'État de Genève se base sur ces données pour décider d'une éventuelle mise à ban d'un secteur du cours d'eau.

A appris que la passe à poissons de Verbois est régulièrement obstruée par des bois flottants, ce qui plaide en faveur de la création d'un « canal rivière » sur la rive droite.

A été informée que, suite à la récente pollution d'eaux usées de l'Arve, cette rivière a toujours présenté une charge bactérienne élevée en comparaison avec les autres cours d'eau.

S'inquiète au sujet d'une nouvelle technologie de Live Sonar qui pourrait menacer certaines populations de poissons, notamment sur les plans d'eau.

A évoqué un article du Courrier concernant la gestion « spéculative » du Rhône par écluses qui est remise en cause aussi par la biologiste de l'OCEau, Mme Arielle Cordonnier.

Se réjouit d'un article dans la TdG annonçant l'arrêt définitif en 2032 des microcentrales hydroélectriques sur la Versoix et que l'exploitant confirme qu'il ne fera pas recours au Tribunal Fédéral.

A appris qu'il n'existe pas d'accord international pour la gestion des eaux du Léman alors que la France aimerait aujourd'hui s'y joindre au vu des préoccupations climatiques.

Soutient à nouveau fermement la décision argumentée et solide du DT de non-renouvellement des 2 concessions d'exploitation hydroélectrique sur la Versoix.

A entendu avec beaucoup d'intérêt les exposés des représentants de l'OCEau (M. Marsac et Mme Georget) au sujet du nouvel organigramme de l'OCEau et de l'organisation de la police de l'eau et pollutions des cours d'eau et se réjouit que Mme Georget espère avoir l'occasion de travailler en collaboration avec la CP et les pêcheuses et pêcheurs.

A pris connaissance avec grand intérêt du plan stratégique de l'OCEau avec 3 missions : respecter, vitaliser, partager, et 12 axes communs et cohérents.

Accueille avec intérêt la création d'un secteur « hydrobiologie » au sein du nouveau service de la police de l'eau et pollutions des cours d'eau.

Constate qu'avec 50-60 pollutions signalées chaque année, ce nombre est stable et que les signalements augmentent en période estivale, probablement parce que davantage de pêcheurs « témoins » sont présents au bord des cours d'eau.

Regrette qu'à l'heure actuelle seulement 3 à 5 pollutions ponctuelles fassent l'objet d'une instruction administrative ou judiciaire et qu'il est souvent difficile de retrouver les responsables.

Constate à regret que la nouvelle procédure n'a pas fonctionné correctement dans le cas de la pollution de la Drize à la mi-juin 2023 avec mortalité piscicole.

26 septembre 2023

Art. 8 LFP = 8

Se réjouit du succès de la Journée Suisse des Poissons du 26 août et remercie le SLRP pour son soutien et la mise à disposition de la Maison de la Pêche.

Accueille avec intérêt le dépôt d'une motion au Conseil national sur la truite arc-en-ciel par M. Pierre-Alain Fridez (SOC-JU) demandant un assouplissement de l'interdiction de repeupler en truites arc-en-ciel les cours d'eau.

Regrette que la dernière prospection pour retrouver des individus d'Apron (Roi du Doubs) réalisée sur les secteurs supposés favorables du Doubs n'ait rien donné.

S'inquiète au sujet des PFAS qui désignent des milliers de substances utilisées par l'industrie et qui sont omniprésentes dans notre environnement et dont la Confédération tarde à fixer des valeurs limites.

A appris avec consternation une nouvelle pollution de l'Arve le 21 septembre 2023 par des eaux usées en provenance d'un collecteur de l'agglomération d'Annemasse.

S'est réjouie de l'installation par l'OCEau de 2 stations de prélèvement automatique pour la qualité des eaux de la Drize jusqu'à la fin septembre.

A appris que le barrage du Seujet fait actuellement l'objet de négociations entre la Suisse et la France au sujet de la quantité d'eau nécessaire, entre autres, pour le refroidissement des centrales nucléaires de la vallée du Rhône.

S'est questionnée sur le fait que la baignade reste déconseillée en tout temps dans les rivières du canton de Genève « en raison de la qualité bactériologique des cours d'eau et pour des enjeux de protection de la faune piscicole ».

A regretté la pollution de deux rivières genevoises survenue le 26 septembre 2023 (Drize et Seymaz) par des matières en suspension (MES) laiteuses.

31 octobre 2023

Art 8 LFP = 8

A regretté que la diffusion de l'information sur la fermeture avancée des salmonidés sur le Léman ait été communiquée tardivement aux pêcheurs non-fédérés, et que plusieurs d'entre eux ont continué à pêcher les salmonidés après l'entrée en vigueur de l'interdiction.

A été informée par le représentant des pêcheurs professionnels que des salmonidés peuvent être pêchés dans le Rhône vaudois et valaisan jusqu'à la fin du mois d'octobre et qu'il est nécessaire d'harmoniser les règlements entre le Léman et ses affluents.

A pris connaissance du rapport 2022-2023 sur la gestion du ruisseau des Eaux-Froides de Dardagny de la société de sous-convention de délégation de compétence « La Fine Équipe SIS ».

A été informée que la Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises (FSPG) a envoyé un courrier au CE Antonio Hodgers au sujet du deuxième appel à candidatures pour la CP 2024-2028. Ce courrier l'informait de la difficulté à motiver de nouveaux candidats et que la demande du secrétariat général restera sans suite.

A effectué un paiement de 6'000 Euros par le fonds piscicole à l'AAPPMA de Divonne pour des repeuplements sur la Versoix. Il sera du ressort de la prochaine CP et au service de la Pêche de savoir s'ils souhaitent continuer dans cette direction après 2024.

A été informée que le président a contacté M. Marsac (OCEau) concernant le Ruisseau des Marais pour une augmentation de débit inexplicite survenue le 29 septembre 2023.

A reçu l'information de M. Marsac qu'après enquête, cette augmentation de débit a été causée par la vidange d'un bassin de rétention du golf de Bossey (France). Des analyses effectuées sur la Drize grâce aux préleveurs automatiques ont détecté uniquement quelques herbicides.

A appris par M. Marsac que les pollutions de la Drize et la Seymaz du 26 septembre 2023 étaient dues pour la Seymaz à des travaux de forage qui ont été aussitôt interrompus. Pour la Drize, il s'agissait probablement d'un rejet d'eau d'un des nombreux chantiers du secteur.

A bien accueilli la position de M. Marsac concernant la nécessité de renforcer la primo intervention du SIS et que la présence régulière des pêcheurs le long des cours d'eau, et susceptibles de pouvoir rapporter les pollutions, amène la question de leur rôle complémentaire, sur la base de volontariat, que la Commission de la Pêche devra étudier.

Constate avec inquiétude qu'au cours des dix dernières années, les débits ont sans cesse diminué et la température de l'eau augmenté, ce qui provoque la disparition de l'environnement vital pour les géniteurs d'ombres communs notamment dans l'Allondon.

Constate qu'il y a 20 ans, des millions ont été dépensés pour sauver l'Allondon, et que malgré cela, la situation n'a fait que se dégrader et les ombres communs sont en voie de disparition. Il serait regrettable d'enterrer cette population de poissons alors que la Confédération donne l'obligation aux cantons d'agir pour leur protection.

Constate avec amertume que la sous-commission Faune de la CCDB porte beaucoup moins d'intérêt aux poissons qu'aux mammifères ou aux oiseaux

A été informée par le service de la pêche que le plan de repeuplement 2023 est globalement respecté. Toutefois il a été impossible de remettre un nombre important de truites dans le Rhône-ville ou en aval de Verbois vu les températures d'eau trop élevées cet automne.

Constate que la météo chaude de ces dernières années complique le frai des corégones et impacte considérablement le recrutement naturel d'une année à l'autre et que cette situation, va poser des problèmes à l'avenir pour la pêche en général.

A été informée que la pêche électrique du ruisseau des Eaux-Froides du 30 septembre 2023 a recensé 650 truites et 200 chabots qui ont tous été remis dans le ruisseau au vu de l'état déplorable de l'Allondon.

Regrette fortement la position de l'OFEV pour l'assainissement des éclusées du Rhône. Cet office met en avant l'aspect financier des projets, cherchant à économiser 1 ou 2 millions, au lieu de se focaliser sur l'aspect environnemental.

28 novembre 2023

Art 8 LFP = 12

A pris connaissance du rapport de l'OFEV du 16 novembre 2023 qui fait la synthèse des suivis d'efficacité des repeuplements de ces 40 dernières années et qui recommande de mettre fin à cette pratique dès que possible et de privilégier la restauration des milieux.

S'est étonnée, en lien avec le rapport de l'OFEV précité, qu'en avril 2022, le Conseil fédéral ait biffé, sans les remplacer, les zones de protection des poissons dans son contre-projet à l'initiative sur la biodiversité.

Constate avec amertume que l'Allondon n'abrite presque plus de population sauvage de salmonidés, et si le repeuplement n'a plus lieu, il n'y aura plus de pêche et donc plus de pêcheurs le long de ce cours d'eau.

S'est rendue compte que l'OFEV défend avec obstination une biologie de la conservation et croit au dogme qu'il est encore possible de restaurer les milieux naturels pour les ramener à l'état d'autrefois, ce qui n'est malheureusement plus possible du fait de la crise climatique.

Est consciente qu'interdire l'accès à l'Allondon, reviendrait à la mettre sous cloche, ce qui serait une décision délicate car Genève ne possède pas beaucoup de rivières comparables.

Est très préoccupée par l'accumulation des problématiques : pollutions, sécheresse, prédation par les piscivores, etc. et il est très peu probable qu'à l'avenir, des salmonidés soient encore présents dans l'Allondon et que diminuer ou interdire la pêche n'aura probablement que peu d'effet.

19 décembre 2023

Art. 8 LFP = 2

Regrette que le Conseil Fédéral ait proposé de rejeter la motion déposée par le CN (PS-JU) Pierre-Alain Fridez sur l'assouplissement de l'interdiction de repeupler certains cours d'eau avec des truites arc-en-ciel.

A pris connaissance avec intérêt de la fiche d'information publiée par la Fédération Suisse de Pêche (FSP) sur le Live Sonar où elle en appelle à la responsabilité individuelle des pêcheurs. Ce sera le rôle des autorités et fédérations cantonales de décider du sort du Live Sonar.

A appris de l'Office Cantonal de l'Energie (OCEN) qu'à l'horizon 2030, la production genevoise d'électricité hydraulique augmenterait entre 11% et 32% par rapport au niveau de référence (2021) et s'est posée la question de savoir avec quelles mesures conciliables avec la préservation du milieu et les potentielles baisses de débits lors des étiages estivaux et hivernaux, l'OCEN est parvenu à ces estimations.

S'inquiète de la réactivation par certains milieux politiques du projet de barrage hydroélectrique de Conflan, alors qu'il y a 10 ans, il avait été établi que ce projet n'était pas réaliste car il représentait moins de 1% de la production électrique cantonale et que la France y était complètement opposée au vu des enjeux "Nature" du site (zone alluviale, Natura 2000, etc.).

Constate à regret qu'année après année le Rhône est le cours d'eau le plus impacté par l'augmentation de la température de l'eau en période estivale et subit de plus la vidange/abaissement tous les 4 ans. Seuls des poissons de taille y sont introduits car une population pérenne de truites ne peut y survivre, alors que le silure est l'espèce qui profite le plus de l'augmentation des températures.

A été informée qu'à la fin 2024 le contrat de prestations avec l'APERA de Thonon (pisciculture de Rives) arrivera à son terme. Cette dernière a besoin d'une rénovation importante de ses installations techniques qui nécessitera 2.5 millions d'investissement à répartir entre les administrations françaises et suisses alors que la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Haute Savoie se pose la question du maintien de cette pisciculture face à des projets immobiliers.

A appris que la pisciculture de Saint-Sulpice (VD) est aujourd'hui hors service et que de ce fait, tous nos poissons de repeuplement proviennent de Thonon. C'est un problème global qui doit être traité conjointement par la Suisse et la France car il est essentiel de produire des poissons dans au moins 2 piscicultures distinctes afin de ne pas subir des ruptures d'approvisionnement suite à des problèmes techniques ou sanitaires.

Elle est informée également que la pisciculture du Val-d'Illiez fermera probablement ses portes à la fin 2026.

A pris connaissance avec intérêt d'une liste énumérant les différentes propositions du SAEP de projets à réaliser dans le cadre du 7^{ème} plan de renaturation des cours d'eau genevois.

Reste persuadée qu'il faut améliorer l'habitat piscicole du Rhône, puisque depuis le 1^{er} octobre 2023, l'assainissement des éclusées a été validé par l'OFEV avec un débit plancher du fleuve à 80 m³. Ceci jusqu'au 1^{er} octobre 2024, date à laquelle l'OFEV décidera de prolonger ou non son autorisation conditionnant l'indemnisation financière des pertes de production des SIG.

Est attentive au fait que si l'OFEV octroie l'indemnisation, l'assainissement avec un débit plancher et un suivi biologique des mesures se poursuivra encore durant 4 ans et, si le suivi indique une nette amélioration du fleuve, une seconde phase pourra être réalisée en passant le débit plancher de 80 m³ à 100 m³.

A été informée que l'OFEV a demandé que ces contraintes en deux étapes soient respectées car le projet initial des SIG et du canton était de tester dès le début le débit plancher à 100 m³. C'est uniquement pour des questions financières que l'OFEV a décidé de réaliser l'assainissement des éclusées en deux phases.

Se pose la question de la possibilité de créer un fonds nature/environnement qui financerait les différentes compensations environnementales dans le Léman, le Rhône, l'Arve et autres cours d'eau touchés par le développement de Génilac actuel et futur.

A eu confirmation que l'exploitant de la microcentrale Estier sur la Versoix a annoncé vouloir continuer l'exploitation de sa centrale jusqu'à la fin de la concession en 2032, et que par conséquent les frais de démantèlement des infrastructures situées dans la Versoix au terme de sa concessions seront à sa charge.

30 janvier 2024

Art. 8 LFP = 2

A appris que le Conseil Fédéral a proposé au Parlement de rejeter la motion et le postulat déposés par le CN (PS-JU) Pierre-Alain Fridez. La motion propose un assouplissement de l'interdiction de repeupler certains cours d'eau avec de la truite arc-en-ciel et le postulat concerne les causes de la disparition de l'Apron (Roi du Doubs). Cela n'augure pas d'une issue positive au prochain Parlement.

A évoqué la brochure « Crise énergétique 2023, quels enjeux pour l'économie genevoise ? » où sont signalés les chiffres de la production genevoise d'électricité hydraulique (2021). Pour cette dernière, la production à l'horizon 2030 passerait à 750'000, respectivement 890'000 MWh/an, soit une hausse de production de 10,84%, respectivement 31,5% par rapport au niveau de référence. La CP se demande avec quelles mesures conciliables à l'égard de la préservation du milieu aquatique et les potentielles baisses de débits lors des étiages estivaux et hivernaux, l'OCEN est parvenu à ces estimations.

S'inquiète de la « résurrection » récente du projet de centrale hydroélectrique de Conflan sur le Rhône à la frontière méridionale du canton.

Est très préoccupée par la situation des piscicultures élevant des poissons destinés à repeupler les cours d'eau et le Léman genevois. En effet, la pisciculture de Rives à Thonon nécessite d'importants travaux de rénovation alors que la pisciculture de Val-d'Illiez (VS) fermera probablement ses portes en 2025 ou 2026 et que celle de St-Suplice (VD) ne produit plus que des juvéniles.

Se réjouit du 7^{ème} plan de renaturation des cours d'eau et lac genevois qui prévoit les travaux et aménagements favorables à la faune piscicole sur l'Allondon, les Eaux-Froides de Dardagny, le Petit-St-Loup (Versoix), le Brassus, la Drize, l'Aire ainsi que le lac Léman.

Propose, dans le cadre du projet SIG GéniLac, de questionner le chef du département (M. Hodgers) et le directeur des SIG (M. Brunier) sur la possibilité de créer un fonds de type « nature/environnement » qui financerait les différentes compensations environnementales dans le Léman, le Rhône, l'Arve et autres cours d'eau touchés par le développement de GéniLac dans le futur.

A appris que l'exploitant de l'usine hydroélectrique Estier sur la Versoix veut continuer à exploiter sa centrale jusqu'à la fin de la concession en 2032. L'OCEau lui a signifié que dans ce cas le démantèlement des infrastructures situées dans la Versoix au terme de sa concession sera à ses frais. Parallèlement, il a jusqu'au mois de juin 2024 pour transmettre à l'OCEau et à l'OFEV les frais qu'il a engagés dans les études dans le cadre de la procédure d'assainissement de son usine.

Fait le 28 février 2024

Le président de la CP de mars 2023 à janv. 2024



Maxime Prevedello